

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

UNIVERSITÉ DE POITIERS

LETTRES ET LANGUES

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-2

Vu les pièces justificatives produites par Mme VALENTYNA TUTIK, née le 19 novembre 2003 à KIEV (UKRAINE), en vue de son inscription au Diplôme d'Université DU passerelle - Etudiants en exil B2

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

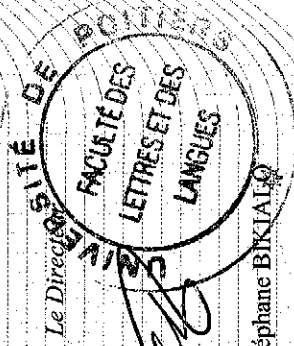
le **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DU PASSERELLE - ETUDIANTS EN EXIL B2**, *mention assez bien*

est décerné à **Mme VALENTYNA TUTIK**

au titre de l'année universitaire 2023-2024.

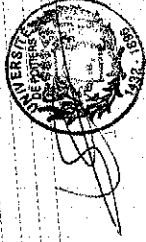
Le titulaire

Stéphane BIKIATQ



Fait à Poitiers, le 13 juin 2024

La Présidente



Virginie LAVAL

